

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES-MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Réf. : MB/PM p-municipale@villeneuvelezavignon.com 04-90-25-90-15

Arrêté du Maire N° PA/2024/221

**Objet : LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE – Police municipale –
Actes réglementaires - Rassemblement « Vaucluse électrique tour » - Le vendredi 24
mai au samedi 25 mai 2024**

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

- Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- Vu** le code général des collectivités territoriales; notamment les articles L2122-24, L2212-1 à L 2212-5 et L2213-1 et suivants,
- Vu** le code de la route; notamment l'article R417-12,
- Vu** le code de la voirie routière; notamment l'article L113-1,
- Vu** Le code pénal; notamment l'article R610-5,
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié portant instruction générale sur la signalisation routière,
- Vu** l'instruction interministérielle modifiée et complétée relative à la signalisation routière et approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977,
- Vu** l'arrêté général de circulation et de stationnement PA/2018/03 en date du 9 janvier 2018,
- Vu** la demande présentée par le président de l'association « Origine » Mr Nicolas Delarue,

Considérant qu'il nous appartient de réglementer la circulation et le stationnement à l'intérieur de l'agglomération afin de permettre le bon déroulement de la manifestation,

ARRETONS

Dans le cadre de la manifestation « Vaucluse électrique tour », la circulation et le stationnement seront réglementés et/ou interdits comme suit, sauf pour les véhicules d'incendie et de secours, de police et des organisateurs :

Article 1 -Stationnement :

Une partie du parking du boulodrome, côté parking de la vigne sera interdite au stationnement du jeudi 23 mai 2024 à 13h00 au lundi 27 mai à 17h00 et réservée aux organisateurs. Un cheminement de barrières seront mises en place afin de laisser le libre accès pour la mise en place de la manifestation.

Les terrains de la vigne, le clos et le verger seront interdits au stationnement et réservée aux organisateurs de la manifestation.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules des organisateurs.

Des Food truck pourront être installés sur la manifestation, ils devront fournir les documents nécessaires à leurs installations.

Article 2 :

Affichage – signalisation :

La présente manifestation fera l'objet d'une signalisation qui sera installée sur la voie publique. Le présent arrêté devra être affiché sur site au moins 48 heures avant jusqu'à la fin de l'occupation et visible depuis le domaine public.

La signalisation réglementaire adéquate en exécution des présentes sera assurée par les services municipaux.

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Dans la mesure où le propriétaire du véhicule serait absent ou refuserait, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, la mise en fourrière pourrait être prescrite dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L.325-3 du code de la route.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 4 :

Le droit des tiers reste expressément réservé.

Article 5 :

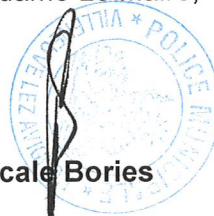
Madame la Directrice Générale des services, Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux et les agents de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 :

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Nîmes (Gard) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Villeneuve lez Avignon, le 24 avril 2024

Madame Le Maire,


Pascale Bories

Destinataires :

**Police Nationale,
Police Administrative,
Ateliers municipaux,
Sapeurs-Pompiers,**

Hôtel de Ville

2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville